

## **Annonce des examens fédéraux de maturité professionnelle Été/Automne 2007**

La prochaine séance des examens fédéraux de maturité professionnelle se tiendra en été/automne 2007. Les candidat-e-s, de même que les écoles préparatoires, sont prié-e-s de prendre connaissance des informations suivantes:

### **1. Conditions d'admission**

Sont à joindre à la demande d'admission:

- a. une attestation de renseignements personnels (selon formulaire spécial);
- b. un questionnaire sur le curriculum vitae (selon formulaire spécial);
- c. le certificat fédéral de capacité ou un certificat équivalent.

### **2. Date et lieu des examens**

Examens écrits: 17 au 19 juillet 2007 (Berne et Manno)

Les examens oraux: 22 au 24 août 2007 (Berne)

Les examens oraux: 18 et 25 août 2007 (Bellinzona)

### **3. Disciplines et examen partiel**

*Remarque importante*

Les nouveaux programmes d'études des examens fédéraux de maturité professionnelle sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Pour les candidat-e-s qui se sont inscrit-e-s pour la première fois aux examens de maturité professionnelle en 2004 et qui ont la possibilité de répéter un examen ce sont néanmoins les programmes d'études datant de 1996 qui font encore foi.

#### **3.1 Examens basés sur les programmes d'études de 1996**

Les *disciplines obligatoires* et la modalité des examens sont les suivantes:

- a. *pour tous les types de maturité:*
  - langue maternelle (écrit et oral)
  - deuxième langue nationale (écrit et oral)
  - troisième langue (nationale ou non nationale) (écrit et oral)
- b. *pour la maturité professionnelle orientation technique:*
  - mathématiques (écrit et oral)
  - physique (écrit)
  - chimie (écrit)
  - histoire et institutions politiques (oral)
  - économie et droit (oral)
  - branche à option (oral)

Les *branches à option* suivantes font l'objet d'un examen oral:

- écologie
- histoire d'art
- économie d'entreprise
- anglais (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)
- troisième langue nationale (si cette discipline ne figure pas déjà dans la liste des branches obligatoires)

*Remarque:*

*Lors de leur inscription, les candidat-e-s indiquent dans quelle branche à option elles ou ils désirent passer un examen.*

*c. pour la maturité professionnelle orientation commerciale:*

- techniques quantitatives de gestion (écrit et oral)
- économie d'entreprise et droit (écrit)
- mathématiques (écrit)
- histoire et institutions politiques (oral)
- branche à option 1 (oral)
- branche à option 2 (oral)

Les *branches à option* suivantes font l'objet d'un examen oral:

*Branche à option 1:*

- géographie économique
- psychologie
- économie politique

*Branche à option 2:*

- histoire d'art
- écologie
- biologie

*Remarque:*

*Lors de leur inscription les candidat-e-s indiquent dans quelles branches à option elles ou ils désirent passer un examen. Ils ont à choisir deux branches à option, une de chaque groupe suivant:*

- 1. une branche du groupe «Branche à option 1»*
- 2. une branche du groupe «Branche à option 2»*

Selon l'art. 14, al. 1 du règlement, les examens de maturité professionnelle peuvent être subis en une (examens complets) ou deux sessions (examens partiels). La première partie de l'examen partiel comprend les branches qui font l'objet d'un examen oral ou écrit, la deuxième partie des examens partiels comprend les branches qui font l'objet d'un examen écrit et oral.

### 3.2 Examens basés sur les programmes d'études de 2005

Les *disciplines obligatoires* et la modalité des examens sont les suivantes:

- a. *pour tous les types de maturité:*
- première langue nationale (écrit et oral)
  - deuxième langue nationale (écrit et oral)
  - troisième langue (nationale ou non nationale) (écrit et oral)
- b. *pour la maturité professionnelle orientation technique:*
- mathématiques (écrit et oral)
  - physique (écrit)
  - chimie (écrit)
  - histoire et institutions politiques (oral)
  - économie politique, économie d'entreprise, droit (oral)
  - branche complémentaire (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral:

- gestion financière
- création, culture et art
- biologie
- écologie
- sciences sociales

*Remarque:*

*Lors de leur inscription les candidat-e-s indiquent dans quelle branche complémentaire elles ou ils désirent passer un examen.*

- c. *pour la maturité professionnelle orientation commerciale:*
- économie politique, économie d'entreprise, droit (écrit et oral)
  - gestion financière (écrit)
  - mathématiques (écrit)
  - histoire et institutions politiques (oral)
  - branche complémentaire 1 (oral)
  - branche complémentaire 2 (oral)

Les *branches complémentaires* suivantes font l'objet d'un examen oral:

- création, culture et art
- biologie
- chimie
- physique
- écologie
- sciences sociales

*Remarque:*

*Lors de leur inscription les candidat-e-s indiquent dans quelles branches complémentaires elles ou ils désirent passer un examen. Ils ont à choisir deux branches complémentaires.*

*d. pour la maturité professionnelle orientation santé-social:*

- sciences sociales (écrit et oral)
- mathématiques (écrit)
- sciences naturelles (écrit)
- économie politique, économie d'entreprise, droit (oral)
- histoire et institutions politiques (oral)
- branche complémentaire (oral)

Les branches complémentaires suivantes font l'objet d'un examen oral:

- gestion financière
- création, culture et art
- écologie
- chimie
- physique

*Remarque:*

*Lors de leur inscription les candidat-e-s indiquent dans quelle branche complémentaire elles ou ils désirent passer un examen.*

Selon l'art. 14, al. 1 du règlement, les examens de maturité professionnelle peuvent être subis en une (examens complets) ou deux sessions (examens partiels). La première partie de l'examen partiel comprend les branches qui font l'objet d'un examen oral ou écrit, la deuxième partie des examens partiels comprend les branches qui font l'objet d'un examen écrit et oral.

#### **4. Informations générales, documents et délai d'inscription**

Les formulaires d'inscription peuvent être retirés auprès du secrétariat des examens. Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que les candidat-e-s qui passent leurs examens selon les anciens programmes d'études n'utiliseront pas les mêmes formulaires d'inscription que les autres candidat-e-s.

L'adresse de notre secrétariat est la suivante:

Secrétariat des examens fédéraux de maturité professionnelle  
Hotelgasse 1  
Case postale 316  
3000 Bern 7

Téléphone: 031 328 40 50  
Fax: 031 328 40 55  
e-mail: [ebmp-efmp@bluewin.ch](mailto:ebmp-efmp@bluewin.ch)

Selon la nouvelle loi sur la formation professionnelle NLFPr, aucun émoulement ne peut être exigé pour ces examens.

Le *délai d'inscription* pour les examens de maturité fédérale d'été/automne 2007 expire le *17 mars 2007*. Vos formulaires d'inscription devront nous être envoyés au plus tard à cette date (sceau postal faisant foi).

20 février 2007

Commission fédérale de maturité professionnelle:

Le président, Alain Garnier

## **Annonce des examens fédéraux de maturité professionnelle Été/Automne 2007**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.02.2007
Date	
Data	
Seite	1395-1399
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 368

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.